

La FAO reconnaît des risques élevés liés aux flux de transgènes

Par Eric MEUNIER

Publié le 30/06/2007, modifié le 27/02/2025

L'Organisation des Nations unies à l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) s'est interrogée sur les risques liés aux flux de transgènes. Elle a chargé le Pr. Jack Heinemann, du Centre de Recherche Intégrée en Biosécurité de l'Université de Canterbury en Nouvelle-Zélande, d'une étude sur le sujet. Dans un article récemment publié [1], ce dernier conclut que le flux de transgènes est un événement à forte probabilité d'occurrence, même si chaque événement transgénique nécessite d'être analysé au cas par cas du fait des différents transgènes développés, des plantes modifiées génétiquement et des environnements dans lesquels ces plantes sont introduites. Les risques liés au flux de transgènes concernent :

- le développement de nouvelles plantes adventices qui compliquerait le travail des agriculteurs ;
- les effets sur la biodiversité agricole avec une perte des caractéristiques des plantes mises en culture, à cause des flux de gènes non désirés, ces derniers créant de l'hétérogénéité parmi les caractéristiques conservées. Les efforts effectués pour conserver la pureté des variétés pourraient être ruinés ;
- les effets sur la biodiversité sauvage, avec une possible réduction du nombre d'espèces aux échelles locales et nationales, certains gènes et certaines plantes d'une même variété risquant d'être remplacés respectivement par des transgènes et PGM. Ces deux phénomènes pourraient provoquer une perte de biodiversité du pool de gènes disponibles. Dans cette biodiversité sauvage doit également être considérée la biodiversité animale, qui pourrait être affectée par l'expression de composants végétaux qui ont une toxicité directe, une allergénicité ou des caractéristiques anti-nutritionnelles chez les herbivores. La perte de sources alimentaires secondaires comme des insectes ou autres animaux peut également résulter en une perte de biodiversité animale ;
- les risques pour la santé humaine et animale que posent les cultures de PGM utilisées pour produire des médicaments ou des produits chimiques, notamment dans le cas où, du fait des flux de transgènes, une plante se met à produire un vaccin alors même que l'expression de ce dernier n'a été évaluée sanitaire que dans la PGM initiale.

[1] <ftp://ftp.fao.org/ag/cgrfa/bsp/bsp3...>